

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: SOLUTION HYDRO ALCOOLIQUE
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Solution hydro-alcoolique recommandée par l'Organisation mondiale de la santé pour l'antiseptie des mains
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Atlantic labo ics  
22 rue de l'Hermitte  
33520 Bruges (France)  
Tél: 05 56 16 20 16  
Télécopie: 05 56 57 68 07  
Courriel: contact@atlanticlabo-ics.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: Numero unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: \* Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 \*\* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 \*
2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
2. 2. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.  
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 4. Intervention: P370 En cas d'incendie:  
P378 Utiliser poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone pour l'extinction.  
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
2. 2. 5. Stockage: P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.  
P235 Tenir au frais.
2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SOLUTION HYDRO ALCOOLIQUE

Version:4

Date de révision:21/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 3. Dangers principaux: Facilement inflammable.  
Irritant pour les yeux.
2. 4. Autres dangers: Les vapeurs se mélangent très facilement à l'air.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Composition: Ethanol - peroxyde d'hydrogène - glycérol
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:
- éthanol; alcool éthylique
    - N° Id: 603-002-00-5 - N° CE: 200-578-6 - N° CAS: 64-17-5
    - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-XXXX
    - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 70 < C <= 80
    - SGH (Système Général Harmonisé)
    - \* SGH02 \* Liq. infl. 2 - H225
    - Divers :
  - Valeurs limites d'exposition  
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 1000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 1900 - V.M.E ppm = 5000 - V.M.E mg/m³ = 9500
  - peroxyde d'hydrogène en solution ; eau oxygénée
    - N° CAS: .7722-84-1
    - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485845-22-XXXX
    - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
    - SGH (Système Général Harmonisé)
    - \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302 - H332 \* STOT un. 3 - H335 \* Irr. cut. 2 - H315
    - \* SGH05 \* Lés. oc. 1 - H318

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:
4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 2. 1. Inhalation: Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion: L'ingestion peut provoquer une perte de connaissance, des problèmes respiratoires aigus et une stimulation du système nerveux central. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Données non disponibles.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SOLUTION HYDRO ALCOOLIQUE

Version:4

Date de révision:21/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- |  |   |
|--|---|
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:    | L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Les vapeurs se mélangent bien à l'air et des mélanges explosifs se forment rapidement. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers:   | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection   |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s):  | Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.  |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.  |

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- |  |  |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.   |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:                           | Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.  |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:                         | Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). |
| 6. 4. Référence à d'autres sections:   | Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.  |

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- |   |   |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation:   |   |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:   | Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:   | Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à terre lors de transvasements.   |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):   | Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne jamais vider les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.   |
| 7. 2. Stockage:   |   |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.  |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:   | Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.  |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage:  | Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 25°C. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.  |
| 7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:   | Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.  |
| 7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:   | de même nature que celui d'origine  |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SOLUTION HYDRO ALCOOLIQUE

Version:4

Date de révision:21/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. 3. Utilisation(s) finale(s)  
particulière(s): Données non disponibles.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • éthanol; alcool éthylique :  
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 1000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 1900 - V.M.E ppm = 5000 - V.M.E  
mg/m<sup>3</sup> = 9500

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies  
respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 2. Protection des mains: Données non disponibles.

8. 2. 3. Protection de la peau et du  
corps: Porter un vêtement de protection approprié

8. 2. 4. Protection des yeux: lunettes de sécurité

8. 2. 5. Protection individuelle: Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés  
physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide

9. 1. 2. Couleur: incolore

9. 1. 3. Odeur: alcoolique

9. 1. 4. PH: Non applicable.

9. 1. 5. Point d'éclair: 17.5°C

9. 1. 6. Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.

9. 1. 7. Densité relative (eau = 1): 0.85 à 20°C

9. 1. 8. Viscosité: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: complètement miscible

9. 2. 2. Liposolubilité: Données non disponibles.

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10. 2. Stabilité chimique: Données non disponibles.

10. 3. Possibilité de réactions  
dangereuses: Données non disponibles.

10. 4. Conditions à éviter: Éviter toute source d'ignition. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et pas fumer.

10. 5. Matières incompatibles: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.

10. 6. Produits de décomposition  
dangereux: Données non disponibles.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SOLUTION HYDRO ALCOOLIQUE

Version:4

Date de révision:21/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: Données non disponibles.
11. 2. 2. Contact avec la peau: Données non disponibles.
11. 2. 3. Contact avec les yeux: Données non disponibles.
11. 2. 4. Ingestion: Données non disponibles.
11. 3. Sensibilisation: Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.
12. 2. Persistance et dégradabilité: Données non disponibles.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Données non disponibles.
12. 4. Mobilité dans le sol: Données non disponibles.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Données non disponibles.
12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponibles.
12. 7. Information(s) générale(s): Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés: Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité. Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU: 1993
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50°C supérieure à 110 kPa)  
(Contient Ethanol)
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14. 3. 2. Groupe d'emballage: II
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 3
14. 3. 4. Code danger: 33
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: F1 274 601 640D
14. 3. 6. Instructions d'emballage: P001
14. 3. 7. Code de restriction en tunnels: D/E

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SOLUTION HYDRO ALCOOLIQUE

Version:4

Date de révision:21/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 4. Voies maritimes (IMDG):
- 14. 4. 1. Classe: 3
  - 14. 4. 2. Groupe d'emballage: II
  - 14. 4. 3. Polluant marin: .
  - 14. 4. 4. N° FS: F-E, S-E
  - 14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: 3
  - 14. 4. 6. Instructions d'emballage: P001
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):
- 14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 3
  - 14. 5. 2. Groupe d'emballage: II
  - 14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: 3
  - 14. 5. 4. Avis ou remarques importantes: Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement: Données non disponibles.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Facilement inflammable.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Données non disponibles.

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Données non disponibles.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Données non disponibles.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
16. 3. Avis ou remarques importantes: Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires.
16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
16. 5. Historique:
- 16. 5. 1. Date de la première édition: 17/03/2020
  - 16. 5. 2. Date de la révision: 15/04/2020

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SOLUTION HYDRO ALCOOLIQUE

Version: 4

Date de révision: 21/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

---

précédente:

16. 5. 3. Date de révision:	21/04/2020
16. 5. 4. Version:	4
16. 6. Réalisé par:	Sds